



# L'OBSERVATOIRE AGRICOLE

LES EVOLUTIONS AGRICOLES

Le Territoire de L'Agence d'Urbanisme  
de l'Artois



Situé à la croisée de plusieurs dynamiques, **le territoire d'intervention de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA) se positionne comme un espace charnière** entre la Métropole Européenne de Lille (MEL) à l'est et la Côte d'Opale à l'ouest. Il s'étend sur les Communautés d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane (CABBALR) et de Lens-Liévin (CALL), marquées notamment par une transition industrielle majeure autour du développement de l'électromobilité, ainsi que sur les Communautés de Communes du Ternois et des 7 Vallées, à dominante plus rurale. Ce territoire se distingue par **la diversité de ses paysages, mêlant zones urbaines denses et vastes espaces agricoles, qui couvrent 70,5 % de sa superficie.**

Aujourd'hui, **ces espaces agricoles font face à de multiples pressions**; l'urbanisation et l'étalement urbain, le développement des infrastructures de transports, etc. L'origine de cette situation résulte à la fois du dynamisme économique du territoire, de l'évolution des besoins en logement ainsi que de son positionnement stratégique non loin de l'espace métropolitain régional (MEL) et de la Côte d'Opale.

À ces facteurs s'ajoutent les mutations propres au secteur agricole, caractérisées par la concentration des exploitations, les difficultés liées à la transmission et à la disponibilité des terres, ainsi que par la pression sur les prix et l'évolution des modèles de production.

**L'ensemble de ces pressions constitue ainsi des facteurs de fragilisation pour l'économie agricole, avec des répercussions visibles sur les paysages agricoles et ruraux du territoire.**

Cependant, **la préservation de ces espaces agricoles revêt une importance** particulière dans la mesure où **ceux-ci concourent à assurer différentes fonctions**, telles que **nourricière** avant toute chose, **paysagère** et **économique**. L'agriculture est pourvoyeuse d'emplois directs et indirects, que ce soit dans les secteurs d'activité situés en amont, avec l'agrofourniture par exemple, et en aval dans l'agroalimentaire. **Les espaces agricoles du territoire constituent ainsi une composante identitaire mais également une activité économique importante.**

Cette publication s'appuie sur **l'analyse des données issues du Recensement Général Agricole (RGA) de 2020** afin d'établir un état des lieux exhaustif des principales caractéristiques agricoles du territoire. Elle vise à répondre aux interrogations suivantes : **quelle est la place du foncier agricole sur le territoire ? Comment évolue le nombre d'exploitations agricoles ? Quelle dynamique caractérise l'évolution de la Surface Agricole Utile (SAU) ? Enfin, quels types d'exploitations prédominent et quel avenir se dessine pour ces structures ?**

## Pourquoi analyser l'évolution de l'agriculture sur le territoire ?

Connaître l'évolution de l'agriculture et de ses pratiques sur un territoire est essentiel pour **anticiper les mutations économiques, sociales et environnementales** qui influencent son aménagement et son organisation.

En tant qu'activité structurelle, l'agriculture joue **un rôle central dans l'économie locale**, contribuant à l'emploi, soutenant les filières agroalimentaires et favorisant les circuits courts et de distribution alimentaire.

**Sa présence a également un impact direct sur la planification territoriale**, notamment face aux défis liés à l'urbanisation, à l'étalement urbain et à la spéculation foncière. **Mieux appréhender ces dynamiques permet d'intégrer la protection des terres agricoles** dans les documents d'urbanisme mais également d'assurer un équilibre entre développement urbain et rural.

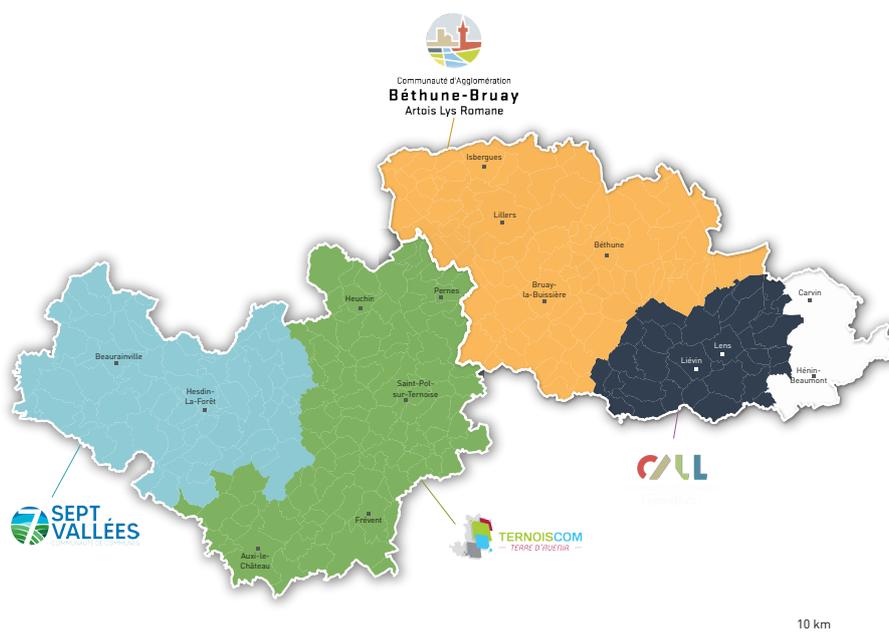
**Préserver l'agriculture, c'est aussi préserver l'identité paysagère et patrimoniale** du territoire. Son déclin peut entraîner une perte de biodiversité et d'attractivité, menaçant ainsi l'équilibre entre les espaces urbains, ruraux et naturels. Comprendre son évolution permet de **mieux anticiper les défis à venir** et de **favoriser un développement territorial harmonieux** qui conjugue urbanisation, transition écologique et préservation des ressources.

L'agriculture ayant un rôle prépondérant sur le territoire de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA), il est donc impératif que **les enjeux liés à son développement soient pleinement connus et intégrés dans les stratégies territoriales**.

## Le territoire de l'Agence

L'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA), créée en 2005, intervient sur **un territoire regroupant plus de 580 000 habitants répartis sur 305 communes**. Ce périmètre comprend notamment les Communautés d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane (CABBALR) et de Lens-Liévin (CALL), ainsi que les Communautés de Communes du Ternois et des 7 Vallées.

D'une **superficie de 2 016 km<sup>2</sup>**, le territoire de l'Agence bénéficie **d'une position stratégique, du sein d'une grande région transfrontalière**.



## Indicateur N°1

### L'occupation du sol

#### Quelle place occupent les espaces agricoles sur le territoire ?



#### ZOOM SUR : L'OCS2D

Le référentiel OCS2D est une **base de données évolutives qui cartographie l'occupation du sol en deux dimensions** sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Il offre une **description précise du couvert et de l'usage des sols** pour les années 2005, 2015 et 2021.

Ce référentiel permet d'analyser l'occupation du sol d'un territoire donné et de suivre divers phénomènes tels que l'artificialisation, l'imperméabilisation, le mitage urbain, les plantations, ou encore la renaturation. Il offre ainsi **une vision claire des dynamiques d'évolution** de ces différents phénomènes.

Avant d'analyser les résultats du Recensement Général Agricole (RGA) 2020, voici quelques chiffres relatifs à l'occupation du sol.

**Ces données, issues de l'OCS2D Geo2France, illustrent l'importance des espaces artificialisés, des espaces naturels et des espaces agricoles, ainsi que leur évolution.**

**En 2021, les espaces agricoles couvrent environ 70,5% du territoire de l'Agence, tandis que les espaces artificialisés et naturels représentent respectivement 15,1% et 9,8%.** Les 4,6% restants étant occupés par les infrastructures notamment. Cette part est néanmoins relativement moins élevée qu'au niveau régional, où les espaces agricoles occupent 75% du territoire. (Source : <https://www.observatoire-biodiversite-hdf.fr/sites/default/files/documents/medias/documents/fiche-methodo-fiche-037-part-differents-types-occupation-sol-ocs2d-v5.pdf>).

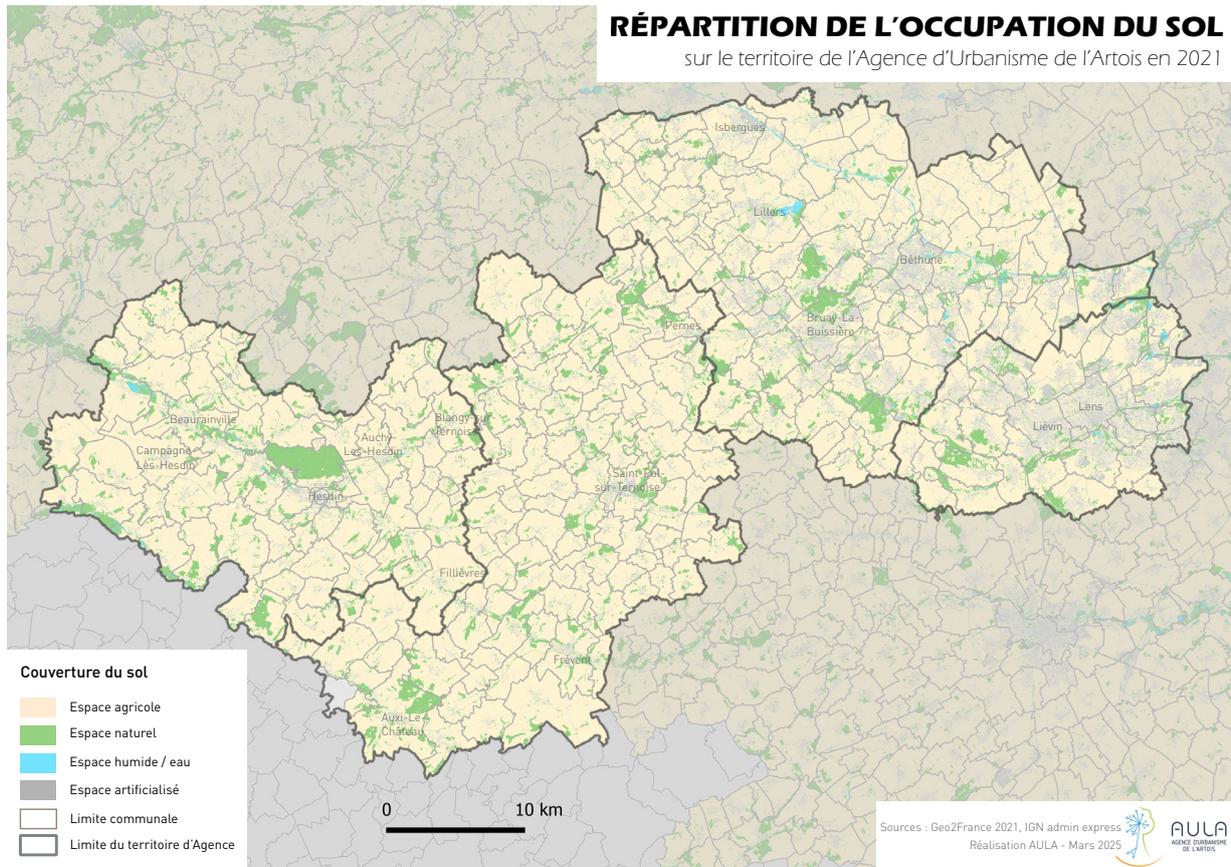
**À l'échelle des quatre EPCI, on observe d'importantes différences** concernant la proportion d'espaces agricoles et artificialisés. En effet, les espaces agricoles couvrent 82 % du territoire de la Communauté de Communes du Ternois et 78,4 % de celui de la Communauté de Communes des 7 Vallées, tandis qu'ils ne représentent que 63,3 % sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, et 43,5 % sur celui de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

A contrario, les espaces artificialisés sont nettement plus présents dans ces deux dernières communautés d'agglomération.

TERRITOIRE/POSTE	Surface en 2021				
	Espaces artificialisés	Infrastructures	Espaces agricoles	Espaces naturels	Autres
Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane	<b>14 466 ha</b> 22,4 %	<b>3 004 ha</b> 4,6 %	<b>40 970 ha</b> 63,3 %	<b>5 400 ha</b> 8,3 %	<b>865 ha</b> 1,3 %
Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin	<b>8 812 ha</b> 36,7 %	<b>2 066 ha</b> 8,6 %	<b>10 442 ha</b> 43,5 %	<b>1 878 ha</b> 7,8 %	<b>786 ha</b> 3,3 %
Communauté de Communes du Ternois	<b>3 825 ha</b> 6 %	<b>1 156 ha</b> 1,8 %	<b>51 703 ha</b> 82 %	<b>6 353 ha</b> 10 %	<b>101 ha</b> 0,2%
Communauté de Communes des 7 Vallées	<b>3 415 ha</b> 6,8 %	<b>1 003 ha</b> 2 %	<b>39 205 ha</b> 78,4 %	<b>6 088 ha</b> 12,2 %	<b>293 ha</b> 0,6 %
<b>Agence d'Urbanisme de l'Artois</b>	<b>30 518 ha</b> <b>15,1%</b>	<b>7 229 ha</b> <b>3,6%</b>	<b>142 320 ha</b> <b>70,5%</b>	<b>19 719 ha</b> <b>9,8%</b>	<b>2 045 ha</b> <b>1%</b>

Source : OCS2D - <https://www.geo2france.fr>. Réalisation : AULA





**Ce pourcentage dédié aux espaces agricole a diminué au fil du temps** : en 2005, 82% de la superficie du territoire d'Agence était occupée par des espaces agricoles, contre 70,5% en 2021. Cette baisse est principalement due à l'expansion des espaces artificialisés et des infrastructures.

## Indicateur N°2

Le nombre d'exploitations

### Quelle est l'évolution du nombre d'exploitations agricoles sur le territoire ?

**NOTA** : Les analyses présentées ci-dessous sont réalisées à partir des données des Recensements Généraux Agricoles (RGA) de 1988, 2000, 2010 et 2020.

#### ZOOM SUR : L'EXPLOITATION AGRICOLE

« L'exploitation agricole est, au sens de la statistique agricole (recensement, enquête 'structure'...), une unité économique et de production qui répond à plusieurs critères :

- Elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- Elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...);
- Sa gestion courante est indépendante de toute autre unité.

L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements SIRENE ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique Agricole Commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion ». (Source : <https://agreste.agriculture.gouv.fr>)

**Le nombre d'exploitations diminue sur le territoire de l'Agence.** Il a baissé de plus de la moitié entre 1988 et 2020 et de 14,2% entre 2010 et 2020, passant de 1 881 à 1 614 exploitations agricoles.

Sur la période récente, **l'évolution observée sur le territoire de l'Agence se situe dans la moyenne d'autres échelles territoriales** : -15% à l'échelle du département du Pas-de-Calais et -14,1% à l'échelle régionale mais reste inférieure à l'échelle nationale : -21%.

**À l'échelle des quatre EPCI, on constate une diminution générale du nombre d'exploitations agricoles,** mais la baisse la plus marquée concerne la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, avec une réduction de 17,8 % entre 2010 et 2020. La diminution la moins importante se situe au niveau de la Communauté de Communes du Ternois, où elle atteint 12,2 %.

TERRITOIRE/ANNEE	Nombre d'exploitations				
	1988	2000	2010	2020	Evol. 10/20
Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane	1 787	981	685	<b>579</b>	<b>-15,5%</b>
Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin	382	221	163	<b>134</b>	<b>-17,8%</b>
Communauté de Communes du Ternois	1 519	888	614	<b>539</b>	<b>-12,2%</b>
Communauté de Communes des 7 Vallées	1 048	574	419	<b>362</b>	<b>-13,6%</b>
<b>Agence d'Urbanisme de l'Artois</b>	<b>4 736</b>	<b>2 664</b>	<b>1 881</b>	<b>1 614</b>	<b>-14,2%</b>

Source : RGA 1988, 2000, 2010 et 2020. Réalisation : AULA

**À l'échelle communale, on dénombre en moyenne 5,3 exploitations agricoles par commune en 2020.** Ce chiffre est légèrement inférieur à la moyenne des autres territoires : 6,2 exploitations par commune dans la région Hauts-de-France et 6,4 exploitations par commune dans le département du Pas-de-Calais.

**Dans chacun des EPCI, le nombre d'exploitations agricoles par commune est relativement similaire, oscillant entre 5,2 et 5,8 en 2020.** Cependant, un écart sensible est observé pour la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, où ce chiffre tombe à 3,7 exploitations agricoles par commune.

TERRITOIRE/ANNEE	Nombre d'exploitations moyen par commune				
	1988	2000	2010	2020	Evol. 10/20
Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane (100 communes)	17,9	9,8	6,8	<b>5,8</b>	<b>-1</b>
Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (36 communes)	10,6	6,1	4,5	<b>3,7</b>	<b>-0,8</b>
Communauté de Communes du Ternois (103 communes)	14,7	8,6	6	<b>5,2</b>	<b>-0,8</b>
Communauté de Communes des 7 Vallées (66 communes)	15,9	8,7	6,3	<b>5,5</b>	<b>-0,8</b>
<b>Agence d'Urbanisme de l'Artois</b>	<b>15,6</b>	<b>8,8</b>	<b>6,2</b>	<b>5,3</b>	<b>-0,9</b>

Source : RGA 1988, 2000, 2010 et 2020. Réalisation : AULA



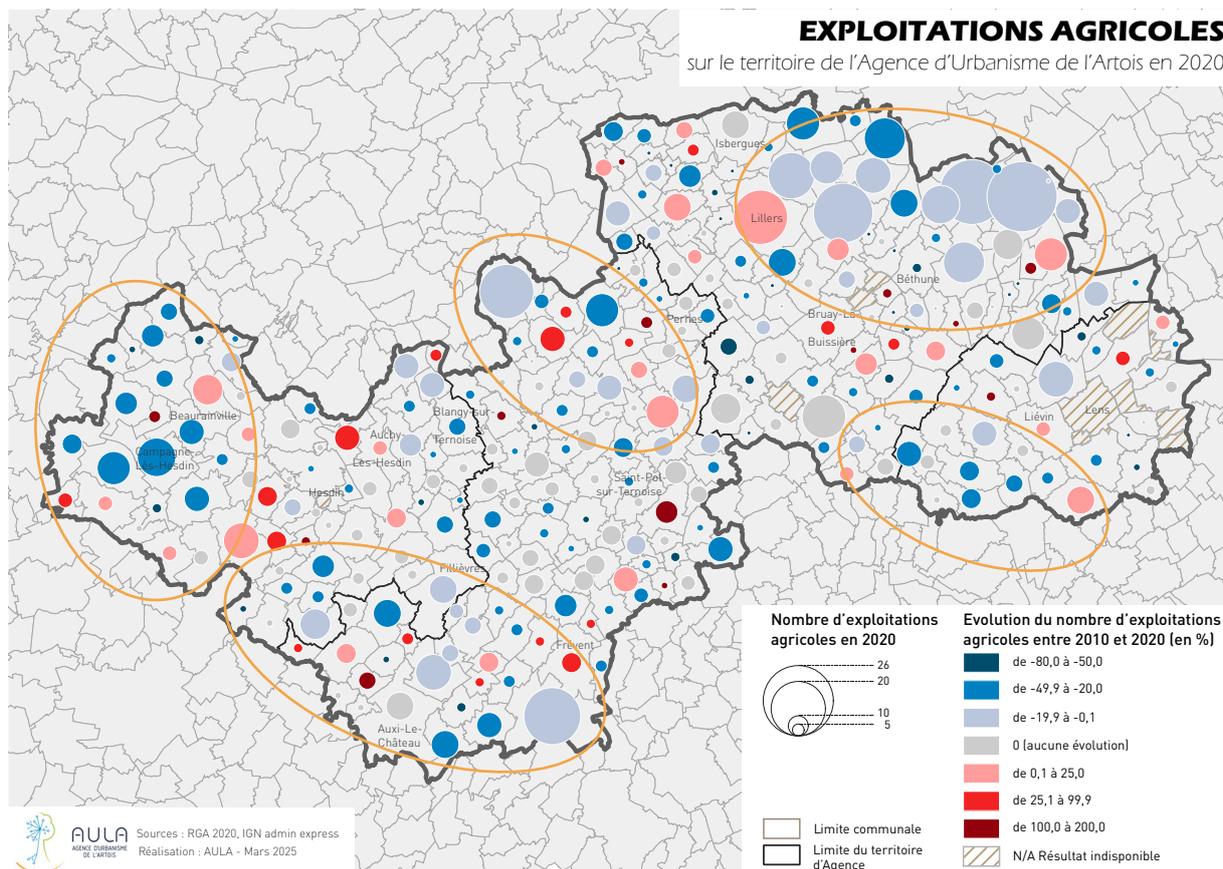
# LES EVOLUTIONS AGRICOLES

Les communes situées au nord, nord-est ainsi qu'au sud et sud-ouest du territoire d'étude concentrent le plus grand nombre d'exploitations agricoles. En particulier, le nord-est de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane – notamment le secteur du Bas-Pays – se distingue par la densité élevée de sièges d'exploitation, faisant de ce territoire le mieux pourvu en matière agricole.

Par ailleurs, une partie du nord et du sud du territoire de la Communauté de Communes du Ternois présente également une forte concentration d'exploitations agricoles. L'ouest de la Communauté de Communes des 7 Vallées affiche, elle aussi, une présence significative de sièges d'exploitations. Dans une moindre mesure, le territoire des Collines de l'Artois témoigne également d'une présence agricole significative.

À l'inverse, certaines communes du territoire de l'Agence comptaient peu, voire aucune exploitation agricole lors du recensement de 2020. Ces cas restent toutefois très minoritaires.

Concernant l'évolution, de nombreuses communes ont enregistré une stabilité du nombre d'exploitations agricoles. On note toutefois, sur quelques communes, une évolution positive. Néanmoins, les principales zones de concentration mentionnées plus haut ont connu une baisse notable. Cette diminution s'observe à l'échelle de l'ensemble du territoire d'étude.



**Avvertissement :** la carte repose sur les données issues du RGA 2020. En l'absence de validation sur le terrain, certaines données peuvent présenter un niveau de fiabilité limité.

**Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces évolutions :**

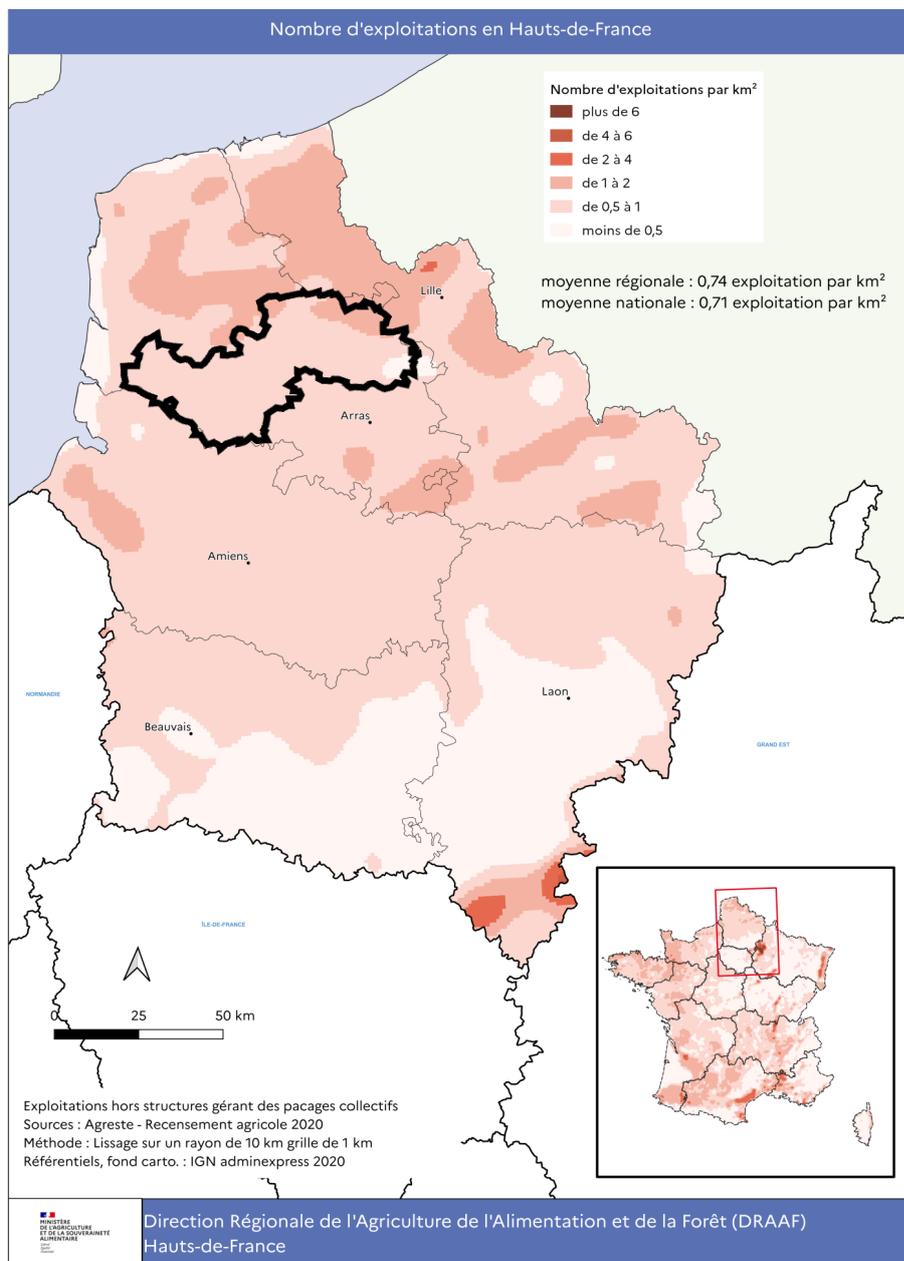
- **Une tendance générale à l'agrandissement** des exploitations, entraînant une réduction du nombre total ;
- **Les difficultés liées à la succession**, combinées à une moyenne d'âge des exploitants en constante augmentation, qui accentuent également la baisse du nombre d'exploitations.

À titre informatif, la carte ci-contre présente la densité d'exploitations agricoles (nombre d'exploitations par km<sup>2</sup>) sur l'ensemble du territoire régional des Hauts-de-France.

Il apparaît que, sur le territoire couvert par l'Agence, la densité est globalement faible, variant entre 0,5 et 1 exploitation par km<sup>2</sup>.

Cependant, une concentration plus élevée est observée dans le nord-est du territoire, notamment dans le secteur du Bas-Pays, situé au sein de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

Dans cette zone, la densité atteint entre 1 et 2 exploitations par km<sup>2</sup>, ce qui en fait le secteur comptant le plus grand nombre d'exploitations agricoles, avec une densité nettement supérieure à la moyenne du territoire.



## Indicateur N°3

### La structure des exploitations

#### ZOOM SUR : LA PRODUCTION BRUTE STANDARD (PBS)

**La Production Brute Standard (PBS) :** Elle décrit un potentiel de production des exploitations.

Les surfaces de culture et les cheptels de chaque exploitation sont valorisés selon des coefficients. **Les coefficients de PBS représentent la valeur de la production potentielle par hectare ou par tête d'animal** présent hors toute aide. Ils sont exprimés en euros. Leur valeur est régionalisée lorsque cette échelle a un sens. Les PBS constituent ainsi un proxy du chiffre d'affaires des exploitations agricoles.

En complément de l'analyse du nombre d'exploitations agricoles sur le territoire, il est **intéressant d'observer leur dimension économique**. Cette approche offre une **meilleure compréhension des caractéristiques des exploitations**.

Il apparaît que **la diminution du nombre total d'exploitations agricoles sur le territoire d'Agence s'accompagne d'une progression significative des grandes exploitations, au détriment des plus petites**.

En effet, ces dernières ont enregistré une baisse de 29 % entre les deux recensements de 2010 et 2020, tandis que le nombre de grandes exploitations a augmenté de 24,5%.

Structure des exploitations agricoles - Agence d'Urbanisme de l'Artois			
TERRITOIRE/ANNEE	2010	2020	10/20
<b>Total des exploitations</b>	<b>1 881</b>	<b>1 614</b>	<b>-14,2%</b>
Microexploitations (PBS<25 000 euros)	269	196	-27,1%
Petites exploitations (25 000<PBS<100 000 euros)	434	308	-29%
Moyennes exploitations (100 000<PBS<250 000 euros)	677	486	-28,2%
Grandes exploitations (PBS>250 000 euros)	501	624	+24,5%

À l'échelle des quatre EPCI, on constate la même dynamique.

Toutefois, des écarts notables apparaissent entre ces territoires au sein d'une même dimension économique. Par exemple, la diminution du nombre de petites exploitations est particulièrement marquée sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, avec une baisse de 53,1 %, tandis qu'elle est nettement moins prononcée sur la Communauté de Communes du Ternois (-17,6 %).

Une tendance inverse est observée pour les exploitations de taille moyenne : leur nombre diminue de 9,5 % sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, contre une baisse plus significative de 37,7 % dans le Ternois.

	Structure des exploitations agricoles											
	Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane			Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin			Communauté de Communes du Ternois			Communauté de Communes des 7 Vallées		
	2010	2020	10/20	2010	2020	10/20	2010	2020	10/20	2010	2020	10/20
<b>Total des exploitations</b>	<b>685</b>	<b>579</b>	<b>-15,5%</b>	<b>163</b>	<b>134</b>	<b>-17,8%</b>	<b>614</b>	<b>539</b>	<b>-12,2%</b>	<b>419</b>	<b>362</b>	<b>-13,6%</b>
Microexploitations	101 (15%)	72 (12%)	-28,7%	20 (12%)	15 (11%)	-25%	78 (13%)	64 (12%)	-17,9%	70 (17%)	45 (12%)	-35,7%
Petites exploitations	207 (30%)	140 (24%)	-32,4%	49 (30%)	23 (17%)	-53,1%	108 (18%)	89 (17%)	-17,6%	70 (17%)	56 (15%)	-20%
Moyennes exploitations	222 (32%)	180 (31%)	-18,9%	63 (39%)	57 (43%)	-9,5%	244 (40%)	152 (28%)	-37,7%	148 (35%)	97 (27%)	-34,5%
Grandes exploitations	155 (23%)	187 (32%)	+20,6%	31 (19%)	39 (29%)	+25,8%	184 (30%)	234 (43%)	+27,2%	131 (31%)	164 (45%)	+25,2%

Source : RGA 2010 et 2020. Réalisation : AULA



## Indicateur N°4

La SAU et la SAU moyenne

### Quelle dynamique caractérise l'évolution de la Surface Agricole Utile (SAU) ?

#### ZOOM SUR : LA SURFACE AGRICOLE UTILE (SAU)

La Surface Agricole Utile (SAU) est un indicateur statistique destiné à évaluer le territoire consacré à la production agricole. La SAU est composée de terres arables/labourables (grandes cultures, cultures maraîchères, prairies artificielles...), surfaces toujours en herbe (prairies permanentes, alpages) et cultures pérennes (vignes, vergers...).

Elle n'inclut pas les bois et les forêts. Elle comprend en revanche les surfaces en jachère (comprises dans les terres arables).

**Important :** Dans le RGA, les données sont localisées à la commune où se situe le siège de chaque exploitation. Les chiffres d'une commune doivent donc être interprétés avec prudence car une exploitation peut avoir des terres et exercer son activité sur plusieurs communes, ou plusieurs départements voire, sur plusieurs régions.

La diminution du nombre d'exploitations agricoles s'accompagne dans le même temps d'une réduction des surfaces dédiées à l'agriculture. En 2020, le territoire de l'Agence comptait 134 921 hectares de SAU, contre 136 024 hectares en 2010, ce qui représente une diminution de 0,81%. Comparativement à d'autres échelles territoriales, cette baisse reste assez proche : -0,86% au niveau national et -0,76 % au niveau régional. En revanche, elle est moins importante qu'au niveau départemental, où la diminution est de 1,21%.

Cette diminution de la Surface Agricole Utile (SAU) illustre pleinement le phénomène de périurbanisation et d'étalement urbain en cours, ce qui conduit également à un morcellement des terres agricoles, créant ainsi des « poches » vulnérables à une disparition possible et progressive.

Le territoire connaissant la plus forte baisse sur le périmètre de l'Agence est la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, avec une diminution de 2,7% de la SAU entre 2010 et 2020, suivi par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (-0,9%) et la Communauté de Communes du Ternois (-0,1%).

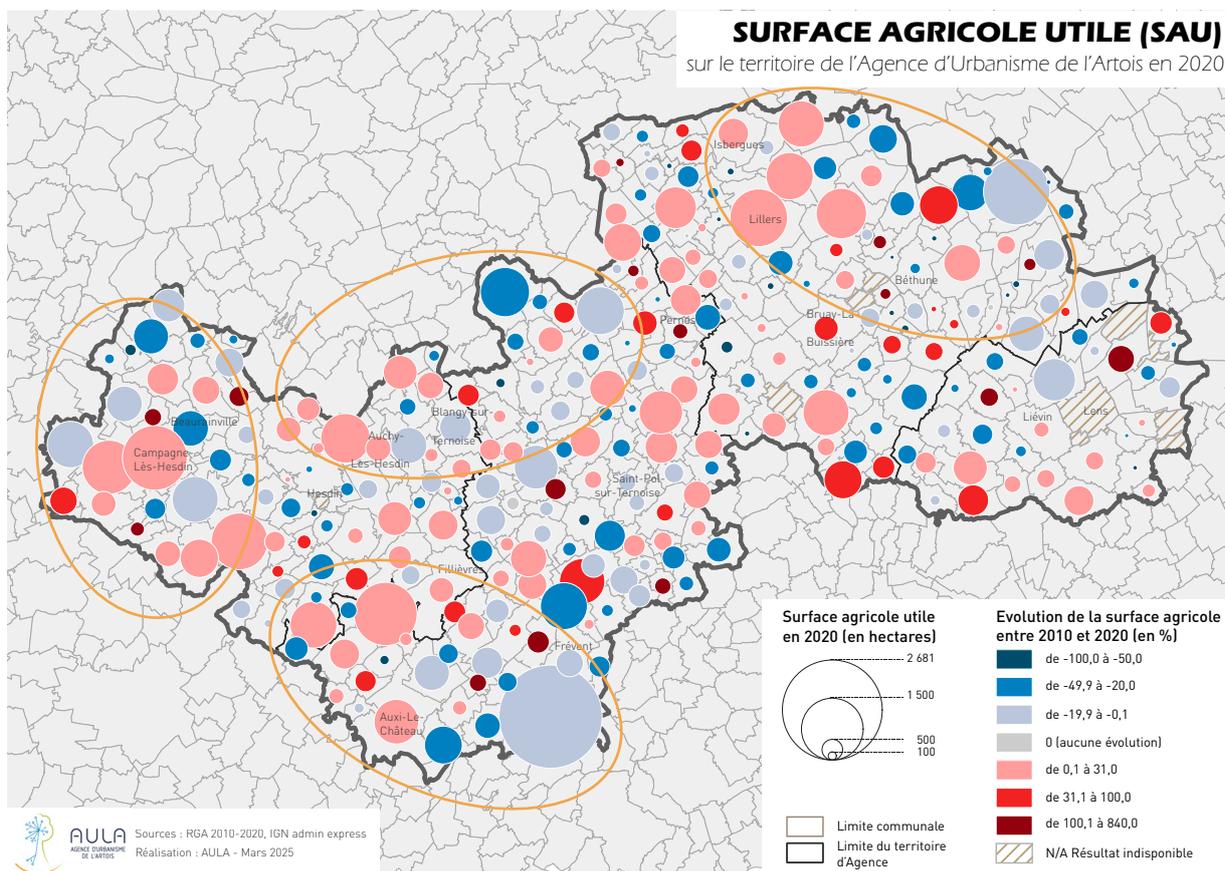
Le seul territoire enregistrant une hausse est celui de la Communauté de Communes des 7 Vallées, avec une augmentation de 0,15%. Comme mentionné précédemment, cette augmentation peut s'expliquer par le fait qu'une exploitation agricole peut avoir des terres réparties sur plusieurs communes, y compris des communes situées en dehors du territoire concerné.

TERRITOIRE/ ANNEE	Surface Agricole Utile (SAU)				
	1988	2000	2010	2020	Evol. 10/20
Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane	41 395 ha	40 215 ha	38 799 ha	<b>37 769 ha</b>	<b>-2,7%</b>
Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin	11 210 ha	11 130 ha	10 328 ha	<b>10 238 ha</b>	<b>-0,9%</b>
Communauté de Communes du Ternois	53 025 ha	51 758 ha	51 076 ha	<b>51 039 ha</b>	<b>-0,1%</b>
Communauté de Communes des 7 Vallées	39 081 ha	36 970 ha	35 821 ha	<b>35 875 ha</b>	<b>+0,15%</b>
<b>Agence d'Urbanisme de l'Artois</b>	<b>144 711</b>	<b>140 073 ha</b>	<b>136 024 ha</b>	<b>134 921 ha</b>	<b>-0,8%</b>

En ce qui concerne la localisation de la Surface Agricole Utile (SAU), celle-ci s'avère cohérente avec la répartition des exploitations agricoles. Les plus grandes surfaces agricoles se concentrent principalement au nord, au nord-est, ainsi qu'au sud et sud-ouest du territoire étudié. Le nord-est de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane — notamment dans le secteur du Bas-Pays — se distingue de nouveau particulièrement.

Par ailleurs, certaines zones du nord et du sud du territoire de la Communauté de Communes du Ternoise et l'ouest de la Communauté de Communes des 7 Vallées présentent également une forte présence de la SAU.

S'agissant de l'évolution de la SAU, il est difficile d'en tirer une analyse précise en raison de l'hétérogénéité des données disponibles.



# LES EVOLUTIONS AGRICOLES

Il est également intéressant d'observer en parallèle de la SAU, la SAU moyenne (SAUm) par exploitation.

Comme vu précédemment, on observe une tendance à l'agrandissement des exploitations agricoles dans leur dimension économique avec une baisse plus significative des petites exploitations. Toutefois, il est pertinent de comparer cet indicateur avec l'évolution de la SAU moyenne.

## ZOOM SUR : LA SURFACE AGRICOLE UTILE moyenne (SAUm)

La Surface Agricole Utile moyenne (SAUm) correspond à la taille moyenne des exploitations en termes de superficie agricole.

Elle est calculée en divisant la Surface Agricole Utile totale (SAU totale) du territoire par le nombre d'exploitations agricoles qui y sont recensées.

Ainsi, la tendance observée à l'échelle du territoire de l'Agence rejoint les éléments observés précédemment concernant la dimension économique des exploitations : **une augmentation de la SAU moyenne (SAUm) par exploitation signifiant une augmentation des grandes exploitations agricoles. La SAUm par exploitation est de 83,6 hectares en 2020 sur le territoire de l'Agence.**

Depuis 2010, elle a progressé de 15,6%.

Ce chiffre est supérieur à la moyenne départementale (80 hectares en moyenne par exploitation) ainsi qu'à la moyenne nationale (69 hectares en moyenne par exploitation). Toutefois, il reste inférieur à la moyenne régionale, qui s'élève à 91 hectares en moyenne par exploitation.

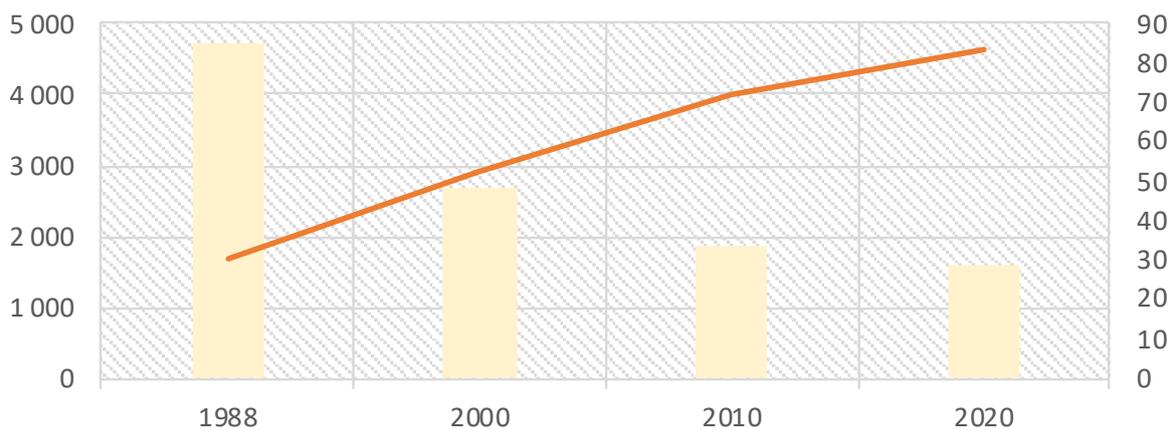
À une échelle plus locale, la Surface Agricole Utile moyenne (SAUm) est la plus élevée sur le territoire de la Communauté de Communes des 7 Vallées, avec 99,1 hectares en moyenne par exploitation, suivie de la Communauté de Communes du Ternois, qui atteint 94,7 hectares en moyenne par exploitation.

Contrairement à ce que l'on pourrait supposer au vu des analyses précédentes — notamment la faible présence d'exploitations agricoles, le plus petit nombre moyen d'exploitations par commune et la Surface Agricole Utile (SAU) la moins étendue — ce n'est pas sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin que l'on observe la SAU moyenne (SAUm) la plus faible. En réalité, c'est la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane qui enregistre la SAUm la plus basse, avec une moyenne de 65,2 hectares par exploitation.

TERRITOIRE/ANNEE	Surface Agricole Utile moyenne (SAUm)				
	1988	2000	2010	2020	Evol. 10/20
Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane	23,6 ha/moy/exp	41 ha/moy/exp	56,6 ha/moy/exp	<b>65,2</b> <b>ha/moy/exp</b>	<b>+8,6 ha/moy/exp</b> <b>+15,2%</b>
Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin	29,3 ha/moy/exp	50,4 ha/moy/exp	63,4 ha/moy/exp	<b>76,4</b> <b>ha/moy/exp</b>	<b>+13 ha/moy/exp</b> <b>+20,6%</b>
Communauté de Communes du Ternois	34,9 ha/moy/exp	58,3 ha/moy/exp	83,2 ha/moy/exp	<b>94,7</b> <b>ha/moy/exp</b>	<b>+11,5 ha/moy/exp</b> <b>+13,8%</b>
Communauté de Communes des 7 Vallées	37,3 ha/moy/exp	64,4 ha/moy/exp	85,5 ha/moy/exp	<b>99,1</b> <b>ha/moy/exp</b>	<b>+13,6 ha/moy/exp</b> <b>+15,9%</b>
<b>Agence d'Urbanisme de l'Artois</b>	<b>30,5</b> <b>ha/moy/exp</b>	<b>52,6</b> <b>ha/moy/exp</b>	<b>72,3</b> <b>ha/moy/exp</b>	<b>83,6</b> <b>ha/moy/exp</b>	<b>+11,3 ha/moy/exp</b> <b>+15,6%</b>

Paradoxalement, en dépit de la diminution de la SAU totale et du nombre d'exploitations agricoles sur le territoire de l'Agence, on assiste à une augmentation de la taille des exploitations. Ces évolutions confirment la mutation profonde que connaissent les structures agricoles dans leur organisation.

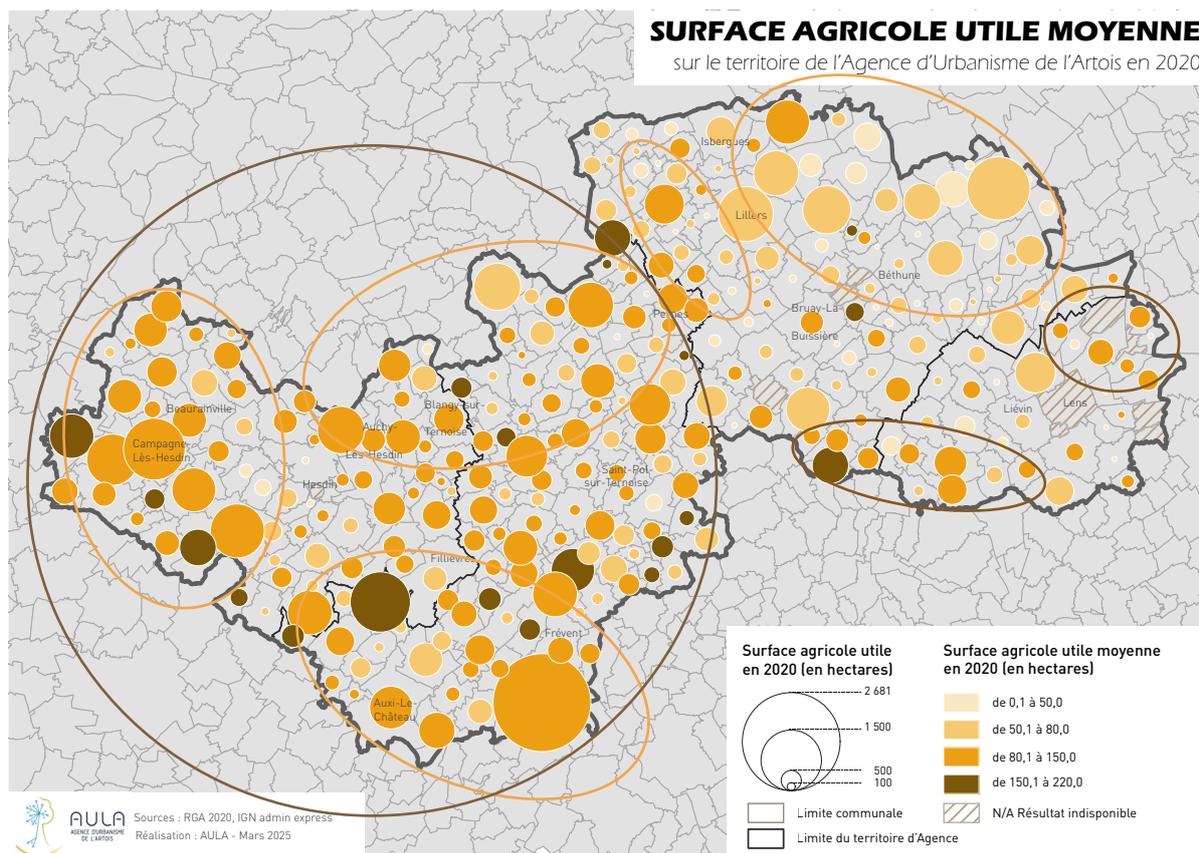
## Evolution comparée du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne sur le territoire d'agence entre 1988 et 2020



Source : RGA 1988, 2000, 2010 et 2020. Réalisation : AULA

■ Nombre d'exploitations    — SAU m (ha)

De manière plus précise, la localisation des SAU moyennes par exploitation les plus élevées se retrouvent à l'ouest du territoire, avec des moyennes dépassant les 80 hectares par exploitation. Ce type de configuration est également présent au sein de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, en particulier dans les zones situées au sud et au nord-est de son territoire.



## Indicateur N°5

### Le statut des exploitations agricoles

#### Quels types d'exploitations prédominent sur le territoire ?

#### ZOOM SUR : LE STATUT JURIDIQUE D'UNE EXPLOITATION

« L'activité agricole peut s'exercer pour son propre compte, pour celui d'une personne morale ou d'une autre personne physique. » (Source : Observatoire du développement économique – SM SCoT Grand Douaisis)

On peut y retrouver comme forme juridique : l'exploitation individuelle (pour le compte du chef d'exploitation), les GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun), les EARL (Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée), etc. Les 'autres statuts' tels que la Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA), la Société à Responsabilité Limitée (SARL), la Société Anonyme (SA), etc. sont regroupés dans la catégorie « Autres ».

De façon générale, **51% des exploitations sont sous statut individuel et 49 % sous forme sociétaire** (= où la ferme est la propriété d'une personne morale). La part des exploitations individuelles atteint 54 % au niveau départemental et 58,4 % au niveau national.

En 2020, **bien que les exploitations individuelles restent majoritaires sur le territoire de l'Agence**, leur proportion a considérablement **diminué au cours des 10 dernières années** passant de 1 135 exploitations agricoles (60%) en 2010 à 825 exploitations agricoles (51%) en 2020, soit une diminution de 27,3%.

Cependant, même si **le nombre de GAEC (forme juridique créé en 1962) enregistre également une diminution de 24,8%** entre 2010 et 2020, à l'inverse, **le nombre d'EARL (créé en 1985) et des « autres statuts » connaît une augmentation.**

**L'essor de ces formes juridiques s'explique notamment par les nombreux avantages** qu'elles offrent : dissociation du patrimoine personnel de celui de l'exploitation, partage des risques, mutualisation d'investissements souvent très coûteux et des ressources humaines, meilleure articulation entre vie privée et professionnelle. Ce dernier élément peut être crucial car, en fonction de l'exploitation agricole, une présence quotidienne, générant une contrainte forte sur les emplois du temps peut être nécessaire. La gestion en commun permet alors à chacun de disposer davantage de temps pour la vie familiale, pour prendre des périodes de congés, etc.

Cette meilleure gestion du temps est d'ailleurs un élément important dans les décisions d'installation ou de reprise de fermes existantes. De même, la forme sociétaire permet d'acquérir le statut de salarié de l'exploitation et de bénéficier de ses multiples avantages.

TERRITOIRE/ANNEE	2010	2020	10/20
<b>Total des exploitations</b>	<b>1 881</b>	<b>1 614</b>	<b>-14,2%</b>
Exploitations individuelles	1 135 (60%)	825 (51%)	-27,3%
GAEC	230 (12%)	173 (11%)	-24,8%
EARL	403 (21%)	410 (25%)	+1,7%
Autres statuts	113 (6%)	206 (13%)	+82,3%

À l'échelle des quatre EPCI, les exploitations individuelles restent également majoritaires en 2020, malgré une diminution au fil des années. Contrairement à la tendance observée sur l'ensemble du territoire de l'Agence, les Communautés de Communes du Ternois et des 7 Vallées connaissent une baisse du nombre d'EARL, tandis que les Communautés d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane et de Lens-Liévin suivent une dynamique contraire.

	Statut juridique des exploitations agricoles											
	Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane			Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin			Communauté de Communes du Ternois			Communauté de Communes des 7 Vallées		
	2010	2020	10/20	2010	2020	10/20	2010	2020	10/20	2010	2020	10/20
<b>Total des exploitations</b>	<b>685</b>	<b>579</b>	<b>-15,5%</b>	<b>163</b>	<b>134</b>	<b>-17,8%</b>	<b>614</b>	<b>539</b>	<b>-12,2%</b>	<b>419</b>	<b>362</b>	<b>-13,6%</b>
Exploitations individuelles	474 (69%)	342 (59%)	-27,8%	109 (67%)	79 (59%)	-27,5%	319 (52%)	251 (47%)	-21,3%	233 (56%)	153 (42%)	-34,3%
GAEC	64 (9%)	46 (8%)	-28,1%	20 (12%)	10 (7%)	-50%	101 (16%)	83 (15%)	-17,8%	45 (11%)	34 (9%)	-24,4%
EARL	117 (17%)	138 (24%)	+17,9%	27 (17%)	30 (22%)	+11,1%	153 (16%)	137 (25%)	-10,5%	106 (25%)	105 (29%)	-1%
Autres statuts	30 (4%)	53 (9%)	+76,7%	7 (4%)	15 (11%)	+114,3%	41 (25%)	68 (13%)	+65,8%	35 (8%)	70 (19%)	+100%

Source : RGA 2010 et 2020. Réalisation : AULA



## Indicateur N°6

### Le devenir des exploitations

#### Quel avenir pour ces exploitations agricoles ?

En 1860, plus d'un actif sur deux en France travaillait dans l'agriculture. Ce qu'on appelait encore la paysannerie concernait même une partie encore plus large de la population, comprenant les femmes et les enfants qui travaillaient la terre sans toujours apparaître dans les statistiques. Cependant, l'industrialisation de l'agriculture et les gains de productivité qui en ont découlé ont entraîné, en l'espace d'un siècle, la quasi-disparition de ce monde paysan. Un déclin qui se poursuit encore aujourd'hui.

Alors qu'en France, un agriculteur sur deux partira à la retraite dans les prochaines années, **un peu plus d'1/3 des chefs d'exploitation sur le territoire de l'Agence étaient âgés de plus de 50 ans en 2020**, laissant présager des départs massifs à moyen terme et donc une poursuite de la chute du nombre d'agriculteurs.

Le territoire fait face, comme le reste du pays, au vieillissement des chefs d'exploitation et à des difficultés de transmission. Cette situation s'explique en grande partie par le désintérêt des jeunes pour s'installer dans le secteur, souvent découragés par les nombreuses difficultés liées à ce métier.

Bien que la région Hauts-de-France soit relativement dynamique en matière d'installations agricoles, les défis restent importants : on y observe deux nouvelles installations pour trois départs. Les surfaces libérées par ces départs sont généralement absorbées par l'agrandissement des exploitations existantes, une tendance également présente sur le territoire de l'Agence.

**Cette diminution du nombre d'agriculteurs représente une mauvaise nouvelle pour les territoires.** Elle se traduit par une réduction de l'activité économique, une diminution des emplois liés à l'agriculture et une baisse de l'attractivité du métier. Pour les agriculteurs restants, l'isolement social s'accroît. L'agrandissement des exploitations génère une charge de travail accrue, un endettement plus élevé et des difficultés à transmettre l'exploitation. De plus, ce phénomène est rarement propice à la diffusion des pratiques agroécologiques, car il est souvent associé à une simplification technique, à une homogénéisation des paysages et à une spécialisation accrue dans un seul type de production.

TERRITOIRE/ANNEE	Age des chefs d'exploitation - Agence d'Urbanisme de l'Artois		
	2010	2020	10/20
<b>Nombre de chefs d'exploitation total</b>	<b>2 437</b>	<b>2 200</b>	<b>-9,7%</b>
Moins de 40 ans	613 (25%)	511 (23%)	-16,6%
40 ans à moins de 55 ans (sauf Lens Liévin : 40 ans à 50 ans)	1 232 (51%)	876 (40%)	-29%
55 ans et plus (sauf Lens Liévin : 50 ans et plus)	592 (24%)	813 (37%)	+37,3%

Source : RGA 2010 et 2020. Réalisation : AULA

À une échelle plus locale, le vieillissement de la population agricole concerne l'ensemble des EPCI. Cependant, une particularité se distingue sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, où l'on observe une augmentation du nombre de chefs d'exploitation de moins de 40 ans. Cette progression est même plus marquée que celle de la tranche d'âge des 55 ans et plus.

## Age des chefs d'exploitation - Agence d'Urbanisme de l'Artois

	Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane			Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin			Communauté de Communes du Ternois			Communauté de Communes des 7 Vallées		
	2010	2020	10/20	2010	2020	10/20	2010	2020	10/20	2010	2020	10/20
<b>Nombre de chefs d'exploitation total</b>	<b>851</b>	<b>755</b>	<b>-0,11%</b>	<b>198</b>	<b>172</b>	<b>-0,13%</b>	<b>849</b>	<b>769</b>	<b>-0,09%</b>	<b>539</b>	<b>504</b>	<b>-0,06%</b>
Moins de 40 ans	208 (24,4%)	168 (22,2%)	-19,2%	41 (20,7%)	47 (27,3%)	+14,6%	234 (27,6%)	169 (22%)	-27,8%	130 (24,1%)	127 (25,2%)	-2,3%
40 ans à moins de 55 ans <i>(sauf Lens Liévin : 40 ans à 50 ans)</i>	480 (56,4%)	293 (38,8%)	-39%	68 (34,3%)	33 (19,2%)	-51,5%	404 (47,6%)	333 (43,3%)	-17,6%	280 (51,9%)	217 (43%)	-22,5%
55 ans et plus <i>(sauf Lens Liévin : 50 ans et plus)</i>	163 (19,1%)	294 (38,9%)	+80,4%	89 (44,9%)	92 (53,5%)	+3,4%	211 (24,8%)	267 (44,9%)	+26,5%	129 (23,9%)	160 (31,7%)	+24%

Source : RGA 2010 et 2020. Réalisation : AULA



# LES EVOLUTIONS AGRICOLES

**Autre fait, depuis plusieurs années, l'âge moyen des agriculteurs ne cesse d'augmenter**, tandis que le ratio entre les jeunes et les plus âgés se détériore progressivement.

**En 2020, sur les EPCI du territoire de l'Agence, l'âge moyen des chefs d'exploitation varie entre 48,9 ans et 50,6 ans.** Il est le plus élevé au sein de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, tandis que la Communauté de Communes des 7 Vallées enregistre l'âge moyen le plus bas. Le vieillissement est particulièrement marqué sur la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane (+3,6 ans) et la Communauté de Communes du Ternois (+2,6 ans).

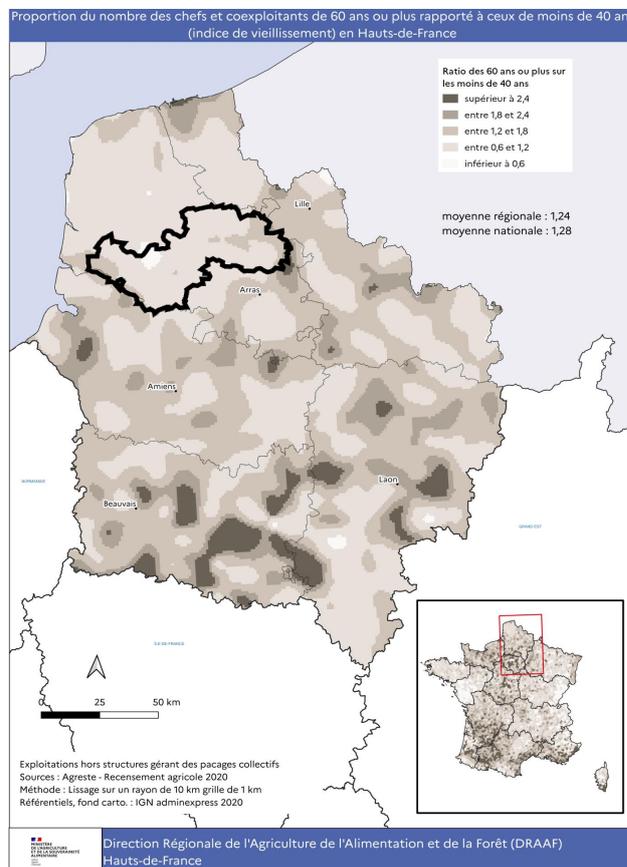
Années	Age moyen des chefs d'exploitation											
	Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay, Artois Lys Romane			Communauté d'Agglomération de Lens Liévin			Communauté de Communes du Ternois			Communauté de Communes des 7 Vallées		
	2010	2020	10/20	2010	2020	10/20	2010	2020	10/20	2010	2020	10/20
	47	50,6	+3,6 ans	48,7	49,7	+1 an	47,3	49,9	+2,6 ans	47,7	48,9	+1,2 ans

Source : RGA 2010 et 2020. Réalisation : AULA

À une autre échelle, et à titre informatif, la carte ci-contre illustre l'indice de vieillissement agricole, c'est-à-dire le rapport entre le nombre de chefs et coexploitants âgés de 60 ans ou plus et ceux de moins de 40 ans, à l'échelle régionale des Hauts-de-France.

**Sur le territoire d'étude, l'indice de vieillissement se situe globalement entre 0,6 et 1,2, ce qui est inférieur aux moyennes régionale (1,24) et nationale (1,28).** Cela traduit une structure démographique agricole plus dynamique, marquée par un équilibre relatif entre les jeunes agriculteurs et les agriculteurs plus âgés. **Le territoire apparaît donc moins touché par le vieillissement agricole que d'autres zones des Hauts-de-France.**

Cependant, on observe une situation contrastée : les secteurs est et ouest du territoire présentent un indice de vieillissement plus élevé, signalant une population agricole plus âgée dans ces zones spécifiques.



Pour mieux comprendre les enjeux de la transmission des exploitations, **l'analyse ci-dessous se concentrera sur les exploitations directement concernées** par cette problématique en 2020, **soit 21,1% des exploitations agricoles du territoire de l'Agence**. Historiquement, les transmissions s'effectuaient principalement au sein des familles, de génération en génération. Aujourd'hui, bien que ce modèle persiste, des évolutions sont visibles. En effet, parmi les 21,1% d'exploitations confrontées à une succession dans les mois ou années à venir :

- **7,7% seront reprises par un co-exploitant, un membre de la famille ou un tiers ;**
- **5% des exploitations n'ont pas encore de visibilité** sur leur avenir et ne savent pas si elles seront reprises ;
- **1,1% des exploitations disparaîtront** au profit de l'agrandissement d'autres,
- **6,5% des exploitants choisissent de prolonger leur activité** au-delà de l'âge de la retraite, retardant ainsi la transmission.

De plus, à noter que cela **concerne 26 438 hectares de SAU** sur les 134 921 hectares de SAU disponible sur le territoire de l'Agence en 2020, soit 19,6%.

**L'accès au foncier représente un défi majeur pour les porteurs de projets** extérieurs au cadre familial. **Ces derniers se heurtent à plusieurs obstacles** : manque de visibilité sur l'offre, prix élevé des terres et coût global important de l'installation, notamment lié au recours à des emprunts bancaires.

## Devenir des exploitations agricoles en 2020

Agence d'Urbanisme de l'Artois

	Nombre	Surface (ha)
<b>Nombre d'exploitations non concernées</b>	<b>1 274 (78,9%)</b>	<b>108 483</b>
<b>Total d'exploitations concernées</b>	<b>340 (21,1%)</b>	<b>26 438</b>
Pas de départ du chef ou coexploitant envisagé dans l'immédiat	105 (6,5%)	8 358
Reprise par un coexploitant, un membre de la famille ou un tiers	124 (7,7%)	11 190
Ne sait pas	81 (5%)	5 407
Disparition au profit de l'agrandissement d'une ou plusieurs autres exploitations	17 (1,1%)	841
Disparition des terres au profit d'un usage non agricole	s	s

Source : RGA 2020. Réalisation : AULA

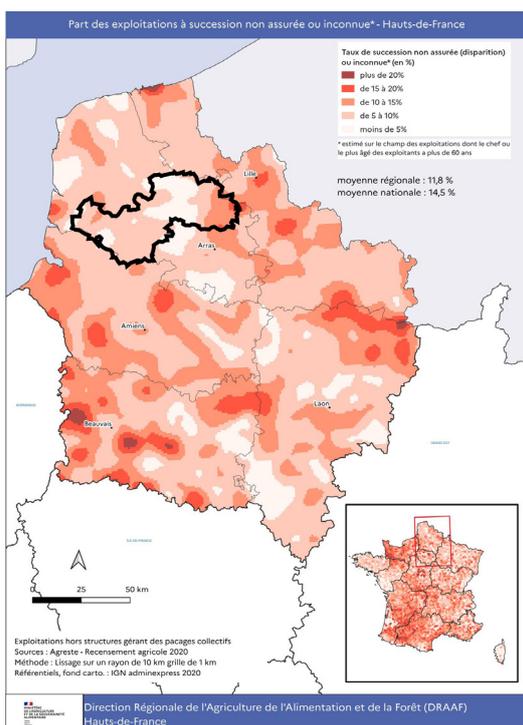


# LES EVOLUTIONS AGRICOLES

À une échelle plus fine, les exploitations agricoles reprises par un coexploitant, un membre de la famille ou un tiers sont majoritaires sur les territoires de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane ainsi que des Communautés de Communes de Ternois et des 7 Vallées. En revanche, cette tendance est moins marquée sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, où une majorité des chefs d'exploitation restent indécis quant à l'avenir de leur exploitation.

	Devenir des exploitations agricoles en 2020							
	Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane		Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin		Communauté de Communes du Ternois		Communauté de Communes des 7 Vallées	
	Nombre	Surface (ha)	Nombre	Surface (ha)	Nombre	Surface (ha)	Nombre	Surface (ha)
Nombre d'exploitations non concernées	463	31 391	103	8 754	420	39 961	288	28 377
Total d'exploitations concernées	116	6 378	31	1 484	119	11 078	74	7 498
Pas de départ du chef ou coexploitant envisagé dans l'immédiat	37	1 954	7	379	36	3 440	25	2 585
Reprise par un coexploitant, un membre de la famille ou un tiers	45	2 808	6	s	48	5 144	25	3 238
Ne sait pas	25	1 210	11	479	29	2 169	16	1 549
Disparition au profit de l'agrandissement d'une ou plusieurs autres exploitations	9	406	s	309	s	s	8	126
Disparition des terres au profit d'un usage non agricole	0	0	s	s	s	s	0	0

Source : RGA 2020. Réalisation : AULA



À l'échelle régionale, on observe que, de manière générale, le territoire couvert par l'Agence présente un taux de succession non assurée (ou inconnue) des exploitations agricoles inférieur à 10 %, soit un niveau inférieur aux moyennes régionale et nationale.

Cela reflète une meilleure dynamique de transmission des exploitations.

Cependant, une situation plus préoccupante est visible à l'est du territoire, où le taux de succession non assurée dépasse les 10 %. Cela signifie qu'une proportion plus importante d'exploitations risque de cesser définitivement leur activité, faute de reprenneur, lors du départ en retraite de l'exploitant ou en cas d'abandon de l'activité.



## ZOOM SUR : LE RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE 2020

« Le recensement de l'agriculture a déjà une longue histoire. Ainsi, en 1892 puis 1929, des premières opérations de recensements ont été conduites, à partir d'estimations communales. Il faut toutefois attendre 1955 pour que soit réalisé le premier recensement général de l'agriculture fondé sur des questionnaires individuels auprès des exploitants. Les suivants ont eu lieu à peu près tous les dix ans : 1970, 1979, 1988, 2000, 2010 et 2020.

Le recensement est une opération obligatoire, répondant à un règlement européen, et tous les États membres doivent le réaliser en même temps. Si un socle commun d'informations doit être transmis à Eurostat par l'ensemble des pays, chacun peut également décider de collecter, dans le cadre de cette opération, des informations complémentaires pour répondre à des besoins nationaux. Les pays sont également libres de choisir la façon dont ils obtiennent les informations demandées (questionnement par Internet, par téléphone, en face-à-face, mobilisation de sources administratives pour certaines questions...), dès lors qu'ils sont en mesure de garantir la qualité des données collectées. » (Source : <https://agriculture.gouv.fr/>)

« Avant tout, le recensement agricole fournit une photographie précise et exhaustive du monde agricole et de sa diversité (superficie, cheptels, main d'œuvre, modes de production et de commercialisation...), en France métropolitaine mais aussi dans les départements d'Outre-mer. Pour les dix ans à venir, ces données vont constituer un socle de référence pour de nombreux travaux. D'abord en fournissant des données de cadrage sur l'agriculture française jusqu'au niveau communal. Ensuite, en aidant au pilotage des politiques publiques (européenne, nationale et régionale). » (Source : <https://agriculture.gouv.fr/>)

« Nouveauté pour 2020 : une grande partie de la collecte a été effectuée par Internet. La collecte des données s'est déroulée entre octobre 2020 et avril 2021 et s'est achevée au mois de mai 2021. Elle s'est faite selon deux modalités simultanées : une collecte légère par Internet pour la majorité des exploitants et une collecte plus complète de données par un enquêteur, qui n'a concerné qu'un nombre restreint d'exploitations. [...] Après présentation des premiers résultats en décembre 2021, les résultats définitifs du Recensement agricole 2020 ont été dévoilés le 8 juillet 2022 ». (Source : <https://agriculture.gouv.fr/>)

## Conclusion

**Le territoire de l'Agence se distingue par l'importance de son activité agricole. En 2021, 70,5 % de sa superficie est occupée par des espaces agricoles, regroupant 1 614 exploitations en 2020. On constate néanmoins une baisse générale des principaux indicateurs : en dix ans, le nombre d'exploitations a reculé de 14,2 %, tandis que la Surface Agricole Utile (SAU) a diminué de 0,8 %. Cette tendance s'accompagne d'une réduction du nombre d'exploitations par commune, d'une diminution des exploitations individuelles ainsi que d'une baisse du nombre de chefs d'exploitation.**

**Ces tendances ne sont pas propres à ce territoire et s'inscrivent dans une dynamique observée à d'autres échelles.**

**Paradoxalement, bien que la SAU totale et le nombre d'exploitations agricoles diminuent, la taille des exploitations tend à augmenter.**

**Il est donc essentiel de poursuivre l'application des politiques d'aménagement du territoire mises en place ces dernières années, telles que la loi SRU, les lois Grenelle et la loi Climat et Résilience (avec l'objectif de Zéro Artificialisation Nette - ZAN). Ces mesures jouent un rôle clé dans la préservation des terres agricoles en réorientant les projets de développement urbain vers la densification, en favorisant le renouvellement urbain, et en construisant la ville sur elle-même.**





**AGENCE D'URBANISME DE L'ARTOIS**

8 Avenue de Paris, Centre Jean Monnet1  
Entrée Piémont, BP n°7, 62400 BETHUNE  
03 21 56 11 42 - [contact@aulartois.fr](mailto:contact@aulartois.fr)

[www.aulartois.fr](http://www.aulartois.fr) |

